

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du mercredi 28 janvier 2026

Délibération N° DE\_2026\_001

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 13                                     | 11       | 12         |
| Date de la convocation :<br>24/01/2026 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 12                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés : Monsieur Alain VERNHES représenté par Monsieur Thierry PALAZZETTI

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION DUN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet/ à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le départ de la secrétaire Général de Mairie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, au 9<sup>ème</sup> échelon, IB : 542, IM : 466 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois, (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

Date de transmission de l'acte: 29/01/2026  
Date de réception de l'AR: 29/01/2026  
012-211202551-DE\_2026\_001-DE  
A G E D I

DE\_2026\_001

allant du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à temps complet.

Il devra justifier de l'expérience professionnelle nécessaire pour exécuter les fonctions précitées ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI  
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Carcenac", is written below the name of the Secretary of the meeting.